

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 104/26

ARRETE DU MAIRE

**Objet : Modification de la date de début des travaux de reprise des sépultures en terrain commun - carré des enfants du cimetière communal.**

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-7, L.2213-8 et R.2223-5 relatifs à la police des funérailles, des lieux de sépulture et au terrain commun ;

Vu le règlement municipal du cimetière en date du 10 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté n°089/26 du 10 avril 2026 portant sur la reprise des sépultures en terrain commun au carré des enfants du cimetière communal ;

Considérant la modification de la date de début des travaux ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** L'article 3 de l'arrêté n° 089/26 du 10 avril 2026 portant sur la reprise des sépultures en terrain commun au carré des enfants du cimetière communal est modifié comme suit : le mot « septembre » est remplacé par le mot « août ».

**ARTICLE 2 :**

Le reste des dispositions de l'arrêté est inchangé.

**ARTICLE 3 :**

Madame le Maire ainsi que Madame La Directrice générale des services sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour un recours contentieux.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié conformément aux dispositions des articles L.2122-29 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ampliation adressée à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône.

Fait à Saint-Rémy le 06 mai 2026.

Florence PLISSONNIER

Maire  

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture	
le	11 MAI 2026
et publié, affiché ou notifié	
le	11 MAI 2026
Florence PLISSONNIER	
Maire 	

